



CAMPING DE SOURZAC

Mairie- Le bourg – 24400 SOURZAC

CONTRAT DE LOCATION

Veillez nous réserver la location suivante : WEEK END 2 jours (1 nuitée) WEEK-END 3 jours (2 nuitées)

Mobil home 1

Mobil home CONFORT plus

DATE d'arrivée :

DATE de départ :

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville

Téléphone : Pays :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants : Dates de naissance :

Nombre de véhicules.....

Animal (1 maxi) accepté dans le camping mais refusé à l'intérieur des mobilhomes.

Location : : €

Taxe de séjour : 0.22 € x.....x.....= €

TOTAL :€

La demande doit être accompagnée d'un règlement (chèque) libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC de St ASTIER, correspondant au montant de la location soit : (taxe de séjour incluse)

- Un chèque de caution de 150 Euros est à joindre à votre règlement et vous sera restitué après vérification de la location.

Les règlements par mandats doivent être adressés à : Trésorerie de ST ASTIER – Place du 14 juillet – 24110 ST ASTIER en précisant « location camping de SOURZAC »

Les chèques tirés sur une banque étrangère ou eurochèque ne sont pas acceptés.

Conditions à « **LIRE IMPERATIVEMENT** » avant d'approuver et de signer le contrat

Conditions de location

1 – La location est nominative et ne peut être cédée en aucun cas

2 – Le contrat de réservation devra être retourné dans les 15 jours suivant la date d'envoi pour que la réservation soit enregistrée.

1 – Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (par lettre recommandée avec accusé de réception) auprès de la Mairie de SOURZAC. En cas d'annulation, il vous sera retenu l'intégralité de la somme versée.

Nous vous conseillons de contracter une assurance Annulation.

2 – La location doit être libérée **après remise en ordre et nettoyage par vos soins.** Dans le cas contraire une somme forfaitaire de 50 euros vous sera retenue.

3 – En cas de non occupation 48 heures après la date prévue et sans avis écrit de votre part, la location sera attribuée à une autre personne et votre versement nous sera acquis.

4 – Un seul animal est admis par location, il devra être tenu en laisse même sur l'emplacement et ne sera jamais laissé seul. Un carnet de vaccination sera présenté à la réception. Les chiens de catégorie I et II ne sont pas acceptés.

5 – La réservation ne devient effective qu'à réception de la lettre de confirmation du « Camping de Sourzac ».

Celle-ci devra être présentée à votre arrivée.

Date et signature obligatoire précédées de la mention
« lu et approuvé »

Confirmation location
SOURZAC Le

Le Régisseur
M.F. LAFAYE